

PRESS

DOSSIER DE PRESSE

# La gestion quantitative de l'eau

LE LUNDI 3 DÉCEMBRE  
À MERCUROL-VEAUNES

D'ARDECHE EN HERMITAGE



# Sommaire

LA GESTION DE L'EAU	3
CARTE DES COURS D'EAU	4
LE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE) DOUX-MIALAN	5
ÉVALUATION DE L'IMPACT CUMULÉ DES RETENUES COLLINAIRES - BASSIN DU DOUX	6
CRÉATION D'UNE CELLULE DE CONCERTATION LOCALE	7
MISE EN PLACE DE STATIONS DE MESURES	8
ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS	9
DISPOSITIFS EN DRÔME DES COLLINES	10

## Personnes présentes

**M. FRÉDÉRIC SAUSSET,**  
PRÉSIDENT ARCHE AGGLO

**M. ANDRÉ ARZALIER,**  
VICE-PRÉSIDENT RIVIÈRES

**MME NELLY CHATEAU,**  
RESPONSABLE RIVIÈRES -  
CHARGÉE DE MISSION DOUX-  
MIALAN

**M. RENAUD DUMAS**  
CHARGÉ D'ÉTUDE  
GESTION QUANTITATIVE

# La gestion de l'eau

ARCHE Agglo est compétente en matière de gestion des cours d'eau.

À ce titre, l'Agglo intervient, en lien avec les différents partenaires concernés, dans le cadre de plans menés à l'échelle des bassins versants.

## **CÔTÉ DRÔMOIS**

La gestion quantitative de l'eau est gérée dans le cadre d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) porté par le Département de la Drôme, sur le secteur « Bas Dauphiné plaine de Valence ».

Dans ce cadre, ARCHE Agglo participe aux actions du SAGE et à la mise en place d'un Plan de Gestion de la Ressource en eau sur la Drôme des Collines.

## **CÔTÉ ARDÉCHOIS**

La gestion quantitative de l'eau est gérée dans le cadre d'un plan de gestion de la ressource en eau, porté par ARCHE Agglo, sur les bassins du Doux et du Mialan, en partenariat avec trois autres collectivités :

- Communauté de communes du Pays de Lamastre
- Communauté de communes Val l'Eyrieux
- Communauté de communes Rhône-Crussol

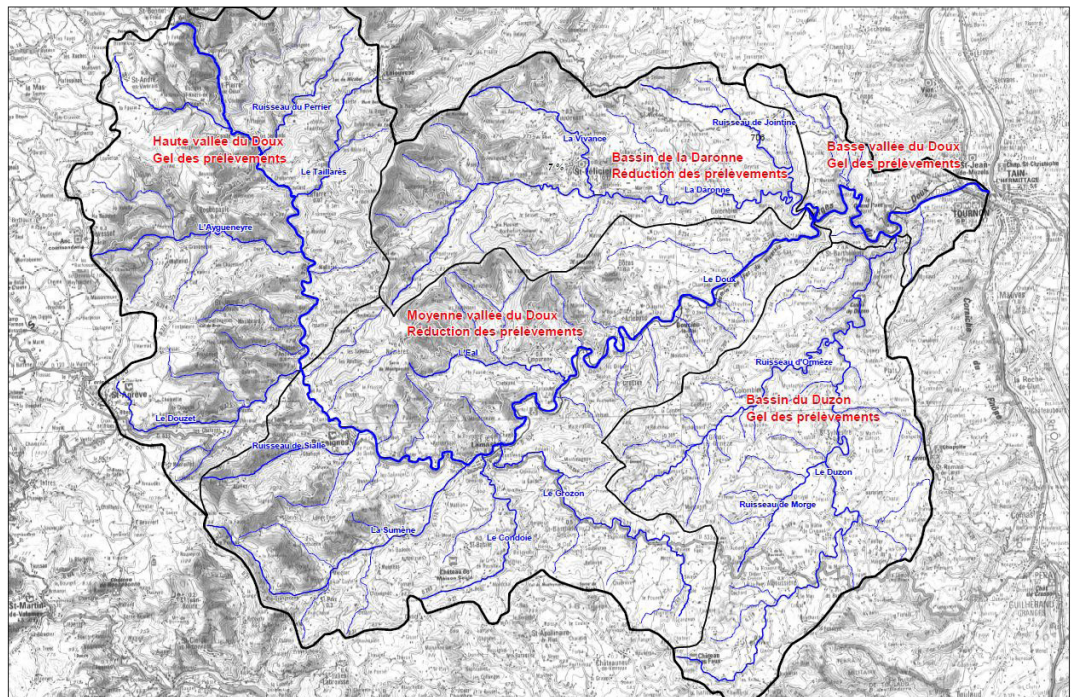
Il s'agit du Plan de gestion de la ressource en eau Doux-Mialan 2018-2022.

# Carte des cours d'eau

La ressource hydrique ou ressource en eau comprend, au sens large, toutes les eaux accessibles comme ressources, c'est-à-dire utiles et disponibles pour l'Homme et les écosystèmes.

Plusieurs ressources sont disponibles sur le territoire :

- Les nappes phréatiques,
- Les sources,
- Les cours d'eau,
- Les eaux pluviales et de ruissellements.



Cette ressource est limitée en quantité. Elle est indispensable à la vie et à la plupart des activités humaines, telles que l'agriculture, l'industrie et aux usages domestiques (alimentation en eau potable). Elle est vitale pour le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres.

Parallèlement à leurs débits de crues, les rivières du territoire sont caractérisées par des étiages<sup>1</sup> très sévères de juin à septembre, pouvant aller jusqu'à un assèchement total.

Chaque année, des arrêtés de sécheresse sont pris en Ardèche (pouvant aller jusqu'à l'alerte renforcée).

1 étiage : période des plus basses eaux pour une rivière (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre)

# Le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) Doux-Mialan

ARCHE Agglo, dans le cadre du PGRE Doux-Mialan vise à rétablir ou maintenir un équilibre quantitatif sur les cours d'eau de son territoire.

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) des bassins versants du Doux et du Mialan fixe des objectifs pour la gestion quantitative de l'eau, des règles de répartition de la ressource et définit un plan d'action d'économies d'eau pour les cinq prochaines années, sur la période 2018-2022. Élaboré par l'Entente Doux-Mialan et la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche, il est le fruit d'une démarche concertée entre les acteurs locaux et les services de l'État.

Le PGRE permettra ainsi une meilleure lisibilité des actions engagées sur la thématique quantitative et constitue une condition au financement des projets d'économie d'eau.

- 5 volets : constats et diagnostic, objectifs et missions, réglementaire, opérationnel et suivi
- validation en décembre 2017 par l'État, en septembre 2018 par le comité de rivières « Doux, Mialan, Veau, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère ».
- un plan d'actions et un budget de 18 millions d'euros programmés dans le cadre du PGRE par une vingtaine de maîtres d'ouvrages : EPCI, communes, syndicats d'eau potable, chambre d'agriculture de l'Ardèche, agriculteurs... Le tout subventionné par l'Agence de l'eau, le Département, l'État, l'Europe.

## LE VOLET OPÉRATIONNEL

Différentes actions sont programmées dans le cadre du PGRE, dont :

- l'amélioration des connaissances sur les prélèvements et la ressource en eau
- des actions d'économies d'eau portées par les collectivités en charge de l'alimentation en eau potable (objectif : atteindre 75% de rendement des réseaux en faisant «la chasse» aux fuites)
- une évaluation de l'impact cumulé des retenues collinaires (participation à un appel à projets)
- des actions relatives aux économies d'eau dans le secteur agricole (substitution des pompes en rivières par stockage d'eau hivernal)
- actions relatives au suivi du PGRE (installation de stations de mesures de débits)
- sensibilisation du grand public

## LES OBJECTIFS

Les objectifs d'un PGRE sont doubles :

- environnementaux : atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques. Le débit des cours d'eau doit être suffisant pour garantir durablement un bon fonctionnement des milieux aquatiques et limiter les situations critiques à 2 années sur 10,
- socio-économiques : sécuriser les usages actuels avec un objectif de satisfaction en moyenne 8 années sur 10.

Aujourd'hui nous sommes en situation inverse. Nous sommes en crise 8 années sur 10 et nous satisfaisons les usages 2 années sur 10.

Afin d'améliorer la situation, nous visons à :

- sensibiliser l'ensemble des acteurs du bassin versant
- réduire les prélèvements en période d'étiage (du 01/06 au 31/09), sur la moyenne vallée du Doux et de la Daronne
- geler les prélèvements sur le Duzon, la Haute et la basse vallée du Doux en période d'étiage.

Les gains potentiels visés en période d'étiage sont évalués à 420 000 m<sup>3</sup> sur la ressource Doux et 103 500 m<sup>3</sup> sur la ressource nappe du Rhône.

# Évaluation de l'impact cumulé des retenues collinaires - bassin du Doux

ARCHE Agglo a été retenu dans le cadre d'un appel à projets porté par l'Agence française de la biodiversité (AFB) concernant l'impact des retenues collinaires.

## RETENUES COLLINAIRES - CONTEXTE LOCAL

Les retenues collinaires sont des retenues artificielles d'eau qui sont remplies par les eaux de surface, les eaux de ruissellement. Aujourd'hui, 892 retenues sont dénombrées sur le Doux. Une actualisation de l'inventaire des retenues collinaires et barrages est en cours.

Le stockage d'eau par le biais des retenues est estimé à 3,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau. Environ 1/3 des retenues ne serait plus utilisée.

En parallèle, les étiages demeurent sévères et sont toujours aussi fréquents, voire de plus en plus fréquents.

## L'APPEL À PROJETS

Dès 2014, le bassin versant du Doux a été l'un des trois bassins « pilotes » à avoir été étudié dans le cadre d'une étude nationale. En février 2018, un appel à projets « Retour d'expérience sur l'évaluation de l'impact cumulé des retenues » est lancé. En juillet 2018, le bassin du Doux est retenu.

La démarche de l'appel à projet se déroule en trois étapes

1 - Etat des lieux à partir des données existantes

2 - Investigations ciblées sur des sous-bassins et des impacts cumulés sélectionnés :

- hydrologiques : une modélisation des retenues sera réalisée sur le bassin versant du Duzon. Une estimation de la perte liée à l'évaporation dans les retenues sera réalisée par des étudiants.
- hydromorphologie : recensement des zones d'incision, des volumes de matériaux stockés dans les retenues.
- qualité physico-chimique : étudier le delta de certains paramètres entre l'entrée et la sortie de la retenue (température, oxygénation, azote, phosphore, matière organique...).
- eutrophisation : cartographie de l'accumulation des nutriments des milieux aquatiques du bassin versant du Doux (apparition d'algues / diminution des taux d'oxygène).
- biologiques.

3 - Test de scénarios : préconisations et élaboration de valeurs guides.

Exemple : étude du delta des températures de l'eau entre l'amont et l'aval de la retenue et calcul du linéaire de cours d'eau nécessaire pour retrouver la même température qu'à l'amont.

La réalisation du projet porte sur trois ans, de début 2019 à fin 2021. Le coût total du projet est de 125 000 euros HT (financé à hauteur de 80% par l'AFB).

# Création d'une cellule de concertation locale

Dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau, ARCHE Agglo crée une cellule de concertation locale avec ses partenaires.

## OBJECTIFS DE CETTE CELLULE

Cette cellule permettra de suivre les études, les actions du PGRE ainsi que le suivi des débits d'étiage via les stations de mesure en place.

La cellule permettra de négocier et de prendre des décisions locales quant aux solutions de gestion, d'aménagement, de suivi et de communication. Elle devra notamment proposer des avis concernant :

- la modification des seuils d'alerte, d'alerte renforcée et de crise de l'arrêté cadre sécheresse,
- le Débit d'Objectif d'Etiage (DOE) et Débit de Crise Renforcée (DCR) aux stations de mesure de la Daronne et du Duzon,
- les hypothèses de calcul des études,
- les rapports d'études,
- la méthodologie des recensements des prélèvements,
- le rapport sur les prélèvements,
- la communication/information des usagers de la situation hydrologique suivant chaque catégorie,
- l'appel à projet sur l'impact cumulé des retenues.

## PARTICIPATION À CETTE CELLULE

L'ensemble des acteurs de l'eau sont invités à participer à cette cellule de concertation locale, que ce soient des professionnels, des associations ou des particuliers.

Elle a vocation à être un lieu d'information, de discussion et de propositions. Ces propositions pourront être reprises dans le cadre d'actions du PGRE ou dans un cadre réglementaire ou accord partenarial.

Un débat sera notamment instauré sur la tarification incitative, tandis qu'une des missions principales de la cellule sera de proposer des éléments de gestion de crise.

## PROCHAINE ÉCHÉANCES

La première rencontre se tiendra courant décembre.

# Mise en place de stations de mesures

ARCHE Agglo s'engage dans l'amélioration des connaissances sur la mise en place de stations de mesures sur les différents cours d'eau du territoire.

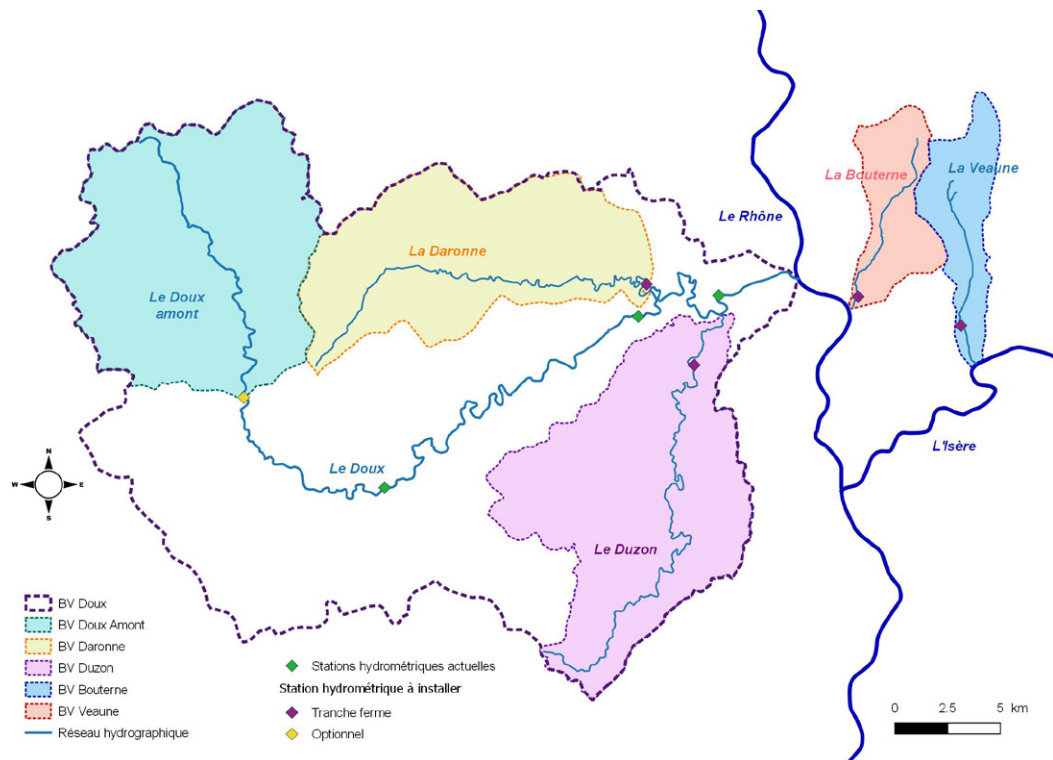
4 stations hydrométriques sont en cours d'installation :

- en aval de la Daronne,
- en aval du Duzon,
- sur la Bouterne dans Tain l'Hermitage
- sur la Veauine à Chanos-Curson.

Ces stations sont spécifiques à la mesure du débit d'étiage (lorsqu'il y a peu d'eau) mais permettront dans la mesure du possible de mesurer les débits de crues. Les sondes installées permettront aussi un suivi de la température et de la pluviométrie.

Le coût pour la fourniture du matériel, l'installation et la mise en service des stations est d'environ 58000 euros HT financé à 80% par l'Agence de l'Eau.

Une station est composée d'un puit de mesure avec une sonde, un cheminement de câble jusqu'à un mât d'environ 3-4 m positionnés hors d'eau. Ce mât supportera l'enregistreur de données, le pluviomètre, la batterie et le panneau solaire. Une échelle limnimétrique complètera l'installation.





# Accompagnement des agriculteurs

ARCHE Agglo accompagne 21 agriculteurs engagés dans une démarche de substitution des pompages en rivières par le stockage d'eau hivernale.

## **POURQUOI ?**

La réglementation prévoit l'arrêt des pompages directs dans les eaux superficielles à l'horizon 2022 sur la moyenne vallée du Doux et de la Daronne.

Ainsi ARCHE Agglo, dans le cadre de l'Entente Doux Mialan, porte un programme de substitution des pompages en rivière.

## **COMMENT ?**

Des études de faisabilité environnementales, géotechniques et financières ont été engagées depuis 2013 pour le compte de 21 agriculteurs engagés dans la démarche de substitution. Ce travail a été mené avec l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

L'objectif de ces études est de trouver une solution technique de stockage hivernal pour chacun de ces exploitants agricoles afin de soutenir la profession sur la vallée malgré l'interdiction des pompages en rivières, tout en visant une amélioration des débits d'étiage du Doux et en limitant l'impact des créations de retenues sur les milieux aquatiques.

Aujourd'hui ces études sont terminées pour 13 exploitants dont 6 pour qui les réalisations devraient voir le jour à horizon 2019 : installation de cuves à remplissage hivernal ou création de nouvelles retenues collinaires. Les études se poursuivent encore et touchent à leur fin pour les autres exploitants, dont les projets pourront se réaliser dans les années à venir. Ces études d'un montant de 300 000 € TTC ont été financées à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau et le Département de l'Ardèche.

# Dispositifs en Drôme des collines

La nappe phréatique de la molasse miocène du bas Dauphiné et des alluvions de la plaine de Valence représente l'une des plus grandes entités hydrogéologiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il couvre un vaste territoire avec de forts enjeux agricoles et plusieurs zones urbaines d'importance (Valence, Romans-sur-Isère) pour une population de 319 000 habitants.

Au regard des enjeux de quantité et de qualité, le SDAGE Rhône Méditerranée, adopté fin 2009, a ciblé les nappes souterraines du Valentinois et du bas Dauphiné comme territoire pour lequel un SAGE est nécessaire pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

Le SAGE assure la préservation de la nappe en traitant en priorité des questions suivantes :

- la préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation actuelle et future en eau potable
- l'amélioration et la préservation de la qualité des eaux, notamment vis-à-vis des pollutions agricoles par les pesticides
- la gestion quantitative des ressources souterraines, en lien avec les ressources superficielles
- la maîtrise des impacts de l'urbanisation, en cohérence avec la disponibilité et la préservation de la ressource

Un PGRE Drôme des collines devrait voir le jour courant 2019, alimentant le SAGE sur la partie gestion quantitative de l'eau.

Les résultats de l'étude sur les volumes prélevables imposeraient une diminution de près de 40% des prélèvements tout usage confondu.

Face à ce constat et sans solution à court terme, un moratoire a été accepté par les services de l'Etat pour une durée de 3 ans.

Durant cette période, une modélisation hydraulique de la nappe de la molasse doit être effectuée et le maintien des prélèvements agricoles et à vocation d'alimentation en eau potable sont tolérés. Un schéma d'irrigation piloté par le Conseil Départemental de la Drôme doit être mis en place avec la profession agricole.



---

D'ARDECHE EN HERMITAGE



---

**CONTACT PRESSE**  
Hélène Serret  
h.serret@archeagglo.fr  
04 26 78 57 36